

OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE DE

BRIGADIER DE POLICE



Modalités d'inscription:

a/ par voie électronique : clôture le **vendredi 15 mai 2020 à 18h00 (heure de Paris)**.

INTERNET: <https://www.lapolicenationalerecrute.fr/Personnels/Gardien-de-la-paix/Promotion-interne#brigadier> ou www.devenirpolicier.fr/

INTRANET: <https://www.dcrfnp.minint.fr/>

b/ inscription papier : En cas d'impossibilité de s'inscrire électroniquement, les candidats pourront s'inscrire en envoyant un dossier d'inscription au service organisateur territorialement compétent (SGAMI/SGAP).

Ce dossier imprimé d'inscription pourra être obtenu sur demande écrite formulée auprès de ce service ou sur les mêmes sites internet et intranet du ministère de l'intérieur.

Le dossier imprimé d'inscription, dûment complété, devra être renvoyé **obligatoirement et exclusivement** par voie postale avec accusé réception au même service, chargé des inscriptions, **au plus tard le vendredi 15 mai 2020, le cachet de la poste faisant foi.**

Seuls les dossiers de la session 2021 doivent être utilisés : aucun dossier établi lors d'une session antérieure ne sera pris en compte et la candidature en cause sera déclarée irrecevable.

Deux sessions d'examen sont prévues :

- **le 15 octobre 2020** pour la totalité des candidats libres de métropole et d'outre-mer, sauf Nouvelle-Calédonie et Polynésie française, et pour une partie des candidats de la zone de défense et de sécurité de Paris et une partie des candidats formés ;
- **le 10 décembre 2020** pour le reliquat des candidats libres de la zone de défense et de sécurité de Paris et le reliquat des candidats formés.

CONDITIONS STATUTAIRES: 3 ans de services effectifs depuis la titularisation au 1er janvier 2021

Les candidats formés et libres de Nouvelle-Calédonie et Polynésie française seront amenés à composer uniquement sur la session du 10 décembre 2020.

Les candidats ne choisissent pas leur date de session.

UNSA Police,
Autonome et indépendant

